



110^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail

Intervention du vice-Premier ministre, ministre de
l'Économie et du Travail Pierre-Yves Dermagne

Salle du Conseil des Droits de l'Homme (salle XX)

Genève

9 juin 2022, 16h15

4 minutes

Madame la Présidente (du conseil d'administration)

Monsieur le Directeur général,

Chers collègues,

Excellences,

Chacune et chacun en vos titres et qualités,

Je suis très heureux de pouvoir prendre la parole
aujourd'hui, pour cette discussion fondée sur le
rapport du Directeur général.

J'en profite tout d'abord pour saluer chaleureusement
Monsieur le Directeur général, dont c'est la dernière
conférence, après une décennie de travail apprécié
par toutes et tous.

De ce rapport, je retiendrai quelques éléments-clés.

Les crises que nous avons traversées, et traverserons encore, ne sont pas des soubresauts de l'histoire, ni des épiphénomènes.

La crise sanitaire nous a tous frappés violemment.

Elle a été vécue encore plus durement par les plus fragilisés d'entre nous, et à fortiori dans les Etats qui n'ont pas de système de protection sociale et de santé adéquat, et où l'accès aux vaccins fut limité.

Le dérèglement climatique produit des changements désastreux et parfois irréversibles sur notre environnement, mettant en péril la vie de trop nombreux humains.

Des phénomènes catastrophiques comme les inondations vont jusqu'à menacer de faire disparaître certains Etats.

Je retiens, en outre, que la multiplication des différentes crises a une tendance à exacerber leurs effets.

Les inégalités qui en sont une des conséquences menacent la paix.

Enfin, le rapport démontre que les pays les moins avancés subissent de façon extrêmement violente l'ensemble de ces crises et disposent de peu de moyens pour y faire face.

Voilà pour les aspects principaux que je retiens du rapport du Directeur général.

Face à ces constats graves, que peut faire l'OIT ?

Il en va de notre responsabilité en tant qu'Etat membre de renforcer l'action de l'OIT afin de mettre en œuvre ses principes et valeurs.

Notre engagement national est de placer l'Organisation internationale du travail au centre du système international.

Car, le rôle normatif de l'OIT ne peut être compris comme une entrave au développement économique. Tout comme, Le travail décent et l'efficacité au travail ne doivent plus faire l'objet d'un marchandage (*trade-off*).

La Covid-19 a une nouvelle fois démontré que ces deux principes se répondent et se renforcent mutuellement.

Dans ce monde en crise, nous avons besoin de plus d'OIT partout dans le monde et en particulier dans les Pays les moins avancés.

Il nous faut mieux protéger les plus vulnérables, mieux valoriser et faire évoluer les normes, pour que la paix soit universelle et durable.

La coopération technique est un outil indispensable. La Belgique y est historiquement engagée concrètement, en particulier afin de promouvoir la protection sociale et a l'intention de renforcer cet engagement dans les prochaines années.

L'OIT, du fait de sa composition tripartite, est la seule organisation qui peut définir et soutenir des politiques fondées sur le dialogue social.

Le rapport souligne à différentes reprises le rôle des multinationales et la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale.

Le rôle de l'OIT sera de rassembler un plus large éventail d'acteurs pour réaliser son mandat.

Il en va de sa crédibilité.

Ceci implique également que les valeurs, les principes et les normes de l'OIT devraient à termes être considérés comme patrimoine mondial de l'humanité.

Je vous remercie.